COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département libère ses agents pompiers-volontaires pour renforcer les forces opérationnelles du SDIS

12 août 2022

Au cours de cet été, le département de l'Ardèche fait face à des incendies en nombre et d'une intensité inédite. Solidaire avec les pompiers successivement engagés sur le front des feux depuis plusieurs semaines, l'exécutif départemental a décidé de libérer ses 45 agents pompiers-volontaires afin qu'il puisse épauler les forces du SDIS 07.

« Face à l'ampleur des incendies qui touchent actuellement l'Ardèche, l'activité opérationnelle de nos pompiers est extrêmement tendue. Les incendies exceptionnels qui se sont déclarés en Ardèche depuis le début de l'été ont mis à rude épreuve les pompiers, professionnels et volontaires, qui ont été mobilisés parfois jusqu'à l'épuisement. Aussi en lien avec Pierre Maisonnat, Président du SDIS 07, j'ai décidé de libérer dès aujourd'hui les 45 agents du Département engagés comme sapeurs-pompiers volontaires et ainsi leur permettre de rejoindre leurs collègues en caserne ou pour la lutte contre les feux dès qu'ils seront sollicités. Cette décision permet d'aller au-delà de la convention de disponibilité signée entre le Département de l'Ardèche et le SDIS. J'appelle l'ensemble des collectivités territoriales et employeurs du département à prendre également cette décision afin de renforcer le dispositif de lutte contre les incendies exceptionnels de l'été. » déclare Olivier Amrane, Président du Département.

Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche et Pierre Maisonnat, Président du SDIS 07 avec les sapeurs-pompiers de l'Ardèche.

Contact : Stéphanie Dintre 06 07 97 73 39 – Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr